

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AÉROPORTUAIRE

Avis de passation Appel à candidature et à projet d'opérateurs candidats pour l'occupation et l'exploitation de distributeurs automatiques installés sur le domaine public de l'aéroport de Perpignan-Rivesaltes

1) Dénomination et adresse de la personne privée passant l'appel à la concurrence :

Société Publique Locale Aéroportuaire Régionale (SPLAR)

Au capital de 81.355.000 €

SIRET : 852 828 367 00023

Adresse : Aéroport de Perpignan- Avenue Maurice Bellonte - 66000 Perpignan

2) Objet du présent avis :

La SPLAR, gestionnaire du Domaine Public Aéroportuaire de l'aéroport de Perpignan-Rivesaltes met en œuvre une procédure de consultation en vue de la conclusion d'une convention d'occupation du domaine public portant sur l'occupation et l'exploitation de distributeurs automatiques installés sur son domaine public pour une durée de 3 ans et 6 mois soit du 01/07/2026 au 31/12/2029.

3) Objet de la consultation :

L'aérogare de Perpignan dispose de salles de repos du personnel en zone publique dans lesquelles des distributeurs automatiques sont installés afin d'assurer un point de restauration.

Les actuelles autorisations d'occupation du domaine public étant arrivées à leur terme ou arrivant à leur terme, la SPLAR lance donc une consultation en vue de délivrer une nouvelle autorisation d'occupation du domaine public, dans le cadre des dispositions de l'ordonnance numéro 2017- 562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques.

En application de l'article L. 2122-1-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, la consultation a pour objet de recueillir des candidatures dans le cadre de l'attribution d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public permettant l'installation et l'exploitation économique de distributeurs alimentaires mis en place sur l'aérogare du site aéroportuaire de Perpignan-Rivesaltes, moyennant le versement d'une redevance annuelle pour le titulaire de l'autorisation.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que la présente consultation ne porte pas sur une concession ou un marché public. La procédure est donc librement organisée par la SPLAR. Cette mise à disposition donnera lieu à la conclusion d'une convention d'occupation du domaine public.

La SPLAR invite les opérateurs à transmettre leur dossier de candidature composé des pièces détaillées dans les documents à télécharger ci-dessous.

Celui-ci peut être adressé à compter de la publication du présent avis à l'adresse indiquée ci-après, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception (ou remis contre récépissé):

SPLAR - Aéroport de Perpignan
Madame Nancy MICHEL
Avenue Maurice Bellonte
66000 Perpignan

Cette demande peut être également envoyée par voie électronique à l'adresse suivante :
nancy.michel@aeroports-laregion.fr; sandrine.brevet@aeroports-laregion.fr

Les opérateurs qui se porteront candidats seront sélectionnés sur la base des critères suivants :

- Critères financiers 70%
- Critères techniques 30%

Date limite de dépôt des dossiers de candidatures est fixée **au 10/06/2025 à 12h00**.

Tout dossier transmis au-delà de ces dates et heure sera rejeté.

Le dossier devra être envoyé par lettre recommandée avec avis de réception à :

SPLAR - Aéroport de Perpignan
Madame Nancy MICHEL
Avenue Maurice Bellonte
66000 Perpignan

Ou par mail : nancy.michel@aeroports-laregion.fr; sandrine.brevet@aeroports-laregion.fr

Pièces jointes :

Règlement de consultation

Annexe 1 : Cahier des charges

Annexe 2 : Plans d'implantation des machines

Annexe 3 : Projet de convention portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public de l'aéroport de Perpignan-Rivesaltes et ses annexes

Annexe 4 : Déclaration/Attestation sur l'honneur

Annexe 5 : Attestation de visite sur site